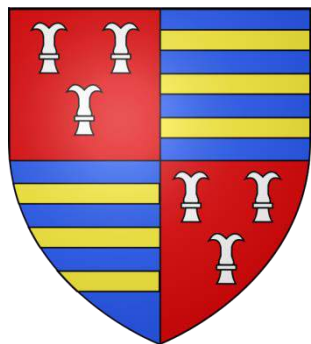




LE JOURNAL

de Benayes

H I V E R

2 0 1 7 / 2 0 1 8

Directeur de la publication : Jean-Louis Maury
Site internet de la commune : www.benayes.fr

imprimé par nos soins

A G E N D A

Le 12 janvier 2018
Musique et chants de Noël
limousins en l'église de Benayes.



Le 27 janvier 2018
Concours de belote organisé par le
comité des fêtes.



VOEUX DE LA MUNICIPALITE

En ce début d'année, le Conseil Municipal et moi-même avons le plaisir de vous souhaiter une bonne et heureuse année. Que 2018 vous apporte beaucoup de bonheur, de réussite dans vos projets et une bonne santé à vous et à vos proches.

Pour notre commune, 2018 apporte son lot de changements. En premier lieu, notre cantonnier a présenté sa démission. Nous sommes à la recherche d'une personne voulant travailler à mi-temps. Elle serait embauchée début février.

2018 est aussi l'année du recensement pour la commune. Mme Aigueperce Aurore, agent recenseur, passera dans toutes les maisons pour y déposer un dossier à remplir, elle pourra vous y aider.

Pour les projets de la commune, nous pensons continuer à faire l'entretien des routes. L'année dernière, nous y avons réalisé pour 45 000 € de réparations. Nous allons continuer en essayant d'améliorer le profil de certaines voies. Il nous faut penser aussi à renouveler le matériel notamment l'épaveuse et le tracteur tondeur. En ce qui concerne les bâtiments, la toiture des préaux de l'école est à refaire. Nous ne manquons pas de projets, mais comme chaque année nous ferons en fonction de nos moyens et des urgences.

Bonne année à tous.

Le Maire

Jean Louis MAURY





COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 14 octobre 2017 :

Le Conseil autorise Mme Ladame, ATSEM à l'école maternelle, à effectuer des heures supplémentaires en cas de besoin, celles-ci devront rester exceptionnelles. Elles lui seront payées suivant la réglementation en vigueur.

– Durant l'année scolaire 2016-2017 une partie des activités périscolaires étaient assurées par des agents de la communauté de communes pour l'encadrement et l'animation d'ateliers. Le Conseil approuve la convention de mise à disposition du personnel et autorise M. le Maire à la signer.

– Le Conseil vote l'amortissement sur un an des frais d'étude de diagnostic et d'accessibilité des bâtiments communaux d'un montant de 760,80€.

Séance du 11 novembre 2017 :

– Le Conseil adopte le nouveau régime indemnitaire de la fonction publique (RIFSEEP) pour ses agents. Le nouveau calcul des indemnités perçues par eux n'en change pas le montant.

– La ligne de trésorerie du budget principal étant arrivée à échéance, le Conseil adopte à l'unanimité son renouvellement auprès du CACF.

Séance du 12 décembre 2017 :

– Suite à l'adhésion de la commune à la Fédération Départementale d'Electrification (FDEE 19), le conseil vote la rétrocession de l'actif et du passif relatifs à la compétence électrification rurale à la FDEE 19.

– Le territoire de la communauté de communes Lubersac Pompadour se situe sur les bassins versants de la Vézère et de l'Auvézère. La commune approuve l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère.

– Le Conseil vote à l'unanimité la création d'un poste d'agent recenseur afin d'effectuer le recensement de la population communale en 2018.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



ETAT CIVIL

Décès :

Madame Marie Thérèse Rivière, née Bachellerie, décédée le 13 novembre 2017.

Monsieur Marcel Caudy, décédé le 7 novembre 2017

EMPLOI A BENAYES

Nous sommes à la recherche d'un nouveau cantonnier, c'est un poste à mi-temps. Cette personne serait embauchée début Février.

TRAVAUX « MAISON CHASSAIN »

Elagage « maison Chassain »

Suite au départ de Ninke de la maison communale, on pouvait désormais accueillir de nouveaux locataires.

Le vendredi 20 octobre, quelques élus, bénévoles et notre employé communal, munis de gros engins et d'outillage approprié, ont délaissé leurs occupations pour venir tailler la végétation devenue trop envahissante devant la maison et dans le jardin. Plusieurs remorquées de branchages ont été évacuées. A midi, tous ont repris des forces en partageant un bon repas afin de terminer le travail l'après-midi.

Une journée fatigante pour tous, mais très conviviale !

Bienvenue aux nouvelles locataires !



RECENSEMENT

Campagne de recensement 2018 dans votre commune

Le recensement se déroule dans votre commune du 18 janvier au 17 février 2018.
Se faire recenser est un geste civique, utile à tous.

Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours et vous proposera de le faire sur internet. Il vous remettra à cet effet des **codes personnels** pour vous recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.



faire

C'est utile

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'est simple

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'est sûr

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Le recensement sur internet : c'est encore plus simple !

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr

Je vous remercie par avance de votre participation

Votre maire



ELAGAGE SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES



L'élitage pour les propriétaires

Le Département vient d'engager une importante et inédite campagne d'élitage et d'abattage des bois bordant les routes départementales.

Les 28 000 propriétaires concernés ont reçu un courrier du Président pour les sensibiliser et rappeler leur obligation de réaliser les travaux d'élitage sur leurs terrains d'ici mars 2018.

Mise en œuvre du calendrier

> **Septembre 2017**

Envoi des courriers aux 28 000 propriétaires.

> **D'ici à fin février 2018**

Réalisation des travaux d'élitage par les propriétaires

> **Mars 2018**

Les services départementaux procéderont à une série de reconnaissances sur le terrain. En cas de non réalisation des travaux, des courriers de mise en demeure seront adressés aux propriétaires, qui auront alors un mois pour se mettre en conformité. Passé ce délai, le code de la voirie autorise la collectivité à engager les travaux nécessaires, les frais afférents étant à la charge des propriétaires.

> **Été 2018**

L'ensemble des travaux non réalisés par les propriétaires fera l'objet d'un marché public porté par le Département.

> **Automne 2018**

Lancement des travaux réalisés par le Département aux frais des propriétaires



DEVIATION DE LUBERSAC

Le Département engage la concertation publique

Dès 2015, le Département a engagé son plan "Routes 2025" pour tracer les routes de demain dans un objectif d'aménagement et de développement de la Corrèze.

En avril dernier, le Département a décidé de relancer les études pour la réalisation de la déviation Sud de Lubersac, projet stoppé en 2008 et dont la dernière déclaration d'utilité publique de 2005 était caduque.

Cette opération doit permettre de désenclaver ce territoire, notamment pour desservir les nombreuses entreprises du secteur de Lubersac et Pompadour. Ce contournement améliorera aussi le cadre de vie des habitants et fluidifiera le trafic, en particulier pour les poids lourds pour lesquels la traversée de Lubersac est très difficile.

Ce projet permettra également d'améliorer la sécurité et de réduire les temps de parcours.

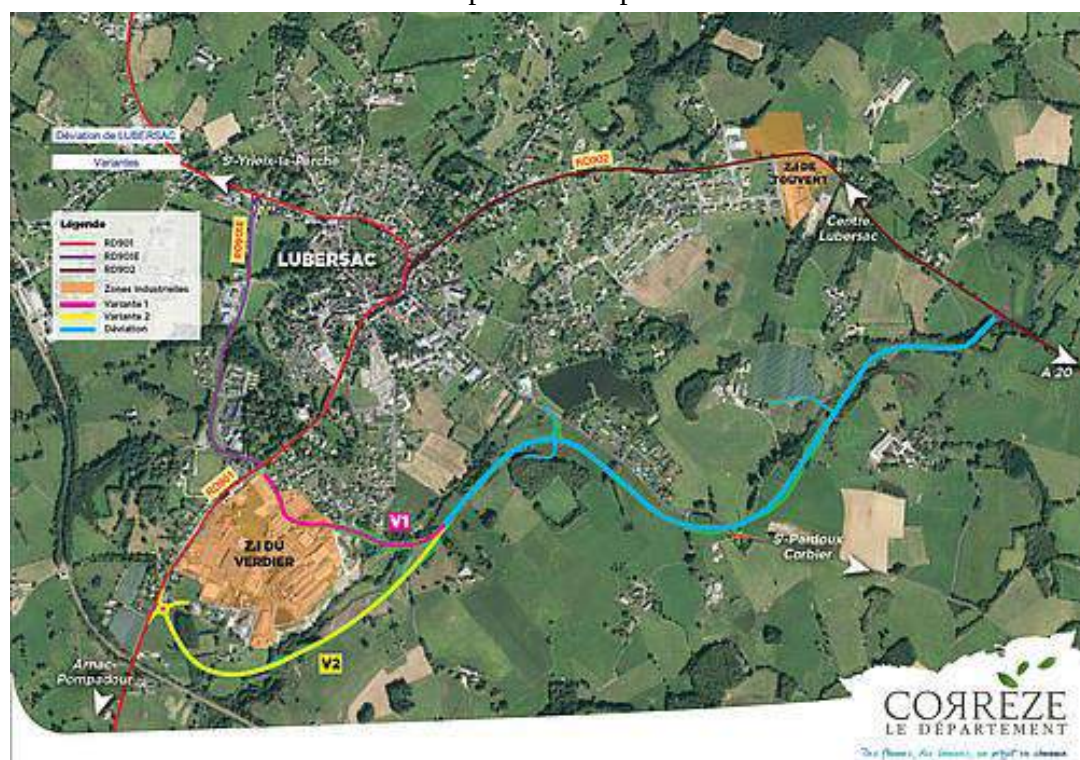
Les études préliminaires, environnementales et de recherche de tracé, ont été réalisées par le Département et les options dégagées par ces études conduisent à la proposition de deux variantes de tracés, déviant, soit partiellement, soit totalement, l'agglomération de Lubersac.

Sur cette base, le Département a décidé d'organiser une concertation afin d'informer le public et de recueillir les observations et avis de la part des personnes intéressées par ce projet.

Cette concertation se déroulera du 11 décembre 2017 au 11 janvier 2018 en Mairie de Lubersac, où un dossier de concertation et un registre d'observation seront mis à la disposition du public.

Un dossier et un registre seront également accessibles sur le site internet du Département.

Au vu du bilan de cette concertation, le Conseil Départemental se prononcera, lors de sa séance de février 2018, sur le choix du tracé retenu pour la poursuite des études en vue du lancement des procédures réglementaires et des acquisitions foncières, préalables au démarrage de la phase travaux.



ORDURES MENAGERES

Nous vous informons de la possibilité de trier de nouveaux emballages.

DORÉNAVANT, TOUS LES « PETITS ALUMINIUM » SE TRIENT ET SE RECYCLENT.

ILS SONT A DEPOSER EN VRAC DANS LES CONTENANTS DE TRI :



L'actualisation des supports papier et signalétique concernant ces nouvelles consignes de tri ainsi que leur diffusion et mise en place sur les contenants de collecte, s'effectueront d'ici une année lors de la mise à jour pour les extensions des consignes de tri plastique.



**Bouchons, Capsules,
Couvercles, Opercules,
Collerettes et Couronnes**



**Capsules café,
Bougies chauffe-plat,
Barquettes, Boîtes et Feuilles**



**Sachets café
Poches de compote**



**Tubes de crème
Plaquettes et blisters
de médicaments**



Nous vous rappelons que le brûlage de déchets ménagers et la destruction des ordures ménagères à l'aide d'incinérateur individuel sont interdits conformément à l'art. 84 du Règlement Sanitaire Départemental Arrêté préfectoral modifié du 3 décembre 1990.



REPAS DES ANCIENS



Atelier Informatique
Echange de savoir
Atelier bimensuel
Benayes
(salle des Fêtes)

Gratuit
ouvert aux habitants
des communes limitrophes
www.benayes.fr

Renseignements :
06 08 75 93 39

REPAS DU COMITE DES FETES



CUISINONS UN PEU ...

Gâteau aux noix d'Yvette, un régal !

Ingrédients :

5 œufs
1 paquet de levure chimique
½ verre à mesure gradué de noix concassées
180 g de sucre
150 g de farine
5 cuillères à soupe de lait
4 cuillères à soupe d'huile

Préparation :

1. Blanchir les œufs et le sucre au robot.
2. Ajouter la farine, la levure, le lait, l'huile et les cerneaux de noix concassés.
3. Mettre au four à 180°.
4. Surveiller la cuisson : la lame d'un couteau doit être nette lorsqu'on pique le gâteau qui se conserve plusieurs jours si vous l'emballez dans du papier aluminium.



JOUONS UN PEU ...

